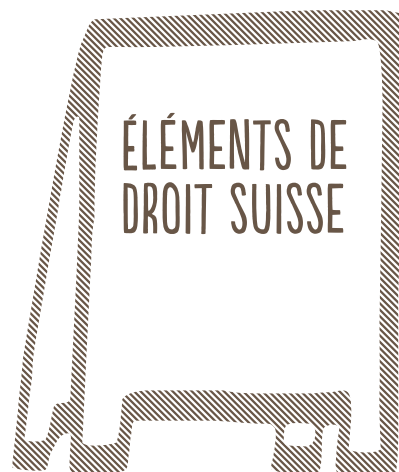


Selon son premier article, la *loi fédérale sur le droit foncier rural* (LDFR) a pour but :

- D'encourager la propriété foncière rurale et en particulier de maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte et d'une agriculture productive, orientée vers une exploitation durable du sol, ainsi que d'améliorer les structures.
- De renforcer la position de l'exploitant·e à titre personnel, y compris celle du/de la fermier·ère, en cas d'acquisition d'entreprises et d'immeubles agricoles.
- De lutter contre les prix surfaits des terrains agricoles.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 15 octobre célèbre chaque année la *Journée de la femme rurale*. À cette date, la *Fondation Sommet Mondial des Femmes*, organisation humanitaire non gouvernementale et internationale, remet un prix pour la créativité des femmes en milieu rural à diverses associations de femmes actives dans l'agriculture.

En 2011, dans le cadre de son 20<sup>e</sup> anniversaire, la fondation a récompensé ROMY SCHMIDT, femme paysanne suisse

et écrivaine. Parallèlement à son activité de mère de cinq enfants et d'agricultrice de montagne, elle a créé un magasin pour faire connaître aux touristes les produits de sa ferme et ses spécialités culinaires. Elle est également passionnée d'écriture et participe de manière très active à la rédaction du journal *Die Landfrau* où ses articles consacrés à la vie quotidienne à la ferme rencontrent un vif succès.

■ [www.woman.ch](http://www.woman.ch)



# LES FEMMES DES ZONES RURALES

## RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA CEDEF À LA SUISSE

LE COMITÉ ENGAGE LA SUISSE À ACCORDER TOUTE L'ATTENTION VOULUE À L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES, NOTAMMENT DES AGRICULTRICES, ET À VEILLER À CE QU'ELLES AIENT ACCÈS À LA TERRE ET LA CONTRÔLENT, ET QU'ELLES AIENT ACCÈS AUX FACILITÉS DE CRÉDIT ET AUX POSSIBILITÉS DE FORMATION.

Dans le domaine des droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle constitue l'instrument international le plus complet en la matière. La Suisse l'a ratifiée en 1997. À ce jour, 187 pays (plus de 90% des Nations Unies) ont ratifié la Convention. La mise en œuvre de la Convention est supervisée au niveau de l'ONU par un Comité dit *Comité de la CEDEF*.

# 8

**CONSTAT** Dans le monde entier, le niveau de formation des femmes des zones rurales est généralement inférieur à celui des hommes et leur accès à la formation est limité. Leur participation à la vie associative et politique est restreinte en raison de leur charge de travail, de leur environnement et de leurs conditions de vie isolées.

L'ampleur de la participation des femmes des zones rurales à l'économie mondiale est sous-estimée par les statistiques car elles sont rarement propriétaires ou cheffes de l'exploitation agricole dans laquelle elles travaillent. Cette absence de statut freine leur accès aux ressources naturelles et financières.

**EN SUISSE** 4 % de la population active travaille dans le secteur agricole. Cette proportion a diminué de moitié au cours des 40 dernières années<sup>1</sup>.

47 % de la main d'œuvre agricole est féminine mais seulement 17 % y travaille à temps plein.

44 % des femmes paysannes réalisent la plus grande part de leur revenu dans une activité annexe.

2,5 % des exploitations suisses sont dirigées par des femmes et 3 % des terres agricoles leur appartiennent.

Les conjointes de paysans chefs d'exploitation, bien qu'actives dans l'entreprise de leur mari, n'ont pas de statut juridique ou professionnel.

**DANS LE MONDE** 25 % de la population mondiale est composée de femmes vivant en milieu rural<sup>2</sup>.

60 % à 80 % des aliments de base en Afrique subsaharienne sont produits par les femmes. Sur ce continent, 90 % de la fourniture en eau et combustibles est assurée par les femmes alors qu'elles ne touchent qu'1 % de tout le crédit agricole accordé.

Dans les pays industrialisés 30 % des travaux agricoles sont effectués par les femmes.



La contribution des femmes à l'agriculture fait partie des SECTEURS NON MONÉTAIRES OU INFORMELS de l'économie, où leur travail n'est pas directement rétribué financièrement.

C'est également le cas pour les gardes d'enfants, les soins aux parents âgés ou encore les tâches domestiques, domaines dans lesquels les femmes sont particulièrement actives.

LA PARITÉ HOMMES-FEMMES N'EST PAS SEULEMENT UN NOBLE IDÉAL, ELLE EST ÉGALEMENT CRUCIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. NOUS DEVONS PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'HABILITATION DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE AFIN DE REMPORTER DE MANIÈRE DURABLE LA LUTTE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ EXTRÊME.

JACQUES DIOUF, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO, 2011

<sup>1</sup> [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)  
[www.agirinfo.com](http://www.agirinfo.com)  
[www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)

<sup>2</sup> [www.woman.ch](http://www.woman.ch)

## À RETENIR

Les femmes sont très impliquées dans la production agricole mondiale. Cependant, elles travaillent souvent sans statut juridique propre et ne sont

pas représentées dans les sphères décisionnelles, que ce soit au niveau international, national ou régional.



# LES FEMMES DES ZONES RURALES POUR EN SAVOIR PLUS



### LÉGENDE PHOTO 8

Émilienne Hutin Zumbach, vigneronne exploitante de Dardagny (Genève) et lauréate 2010 du Prix de l'Égalité attribué dans le cadre des meilleures entreprises formatrices du canton.

### PHOTO 8



© www.domaineshutins.ch



## LIENS INTERNET

La liste des liens et les documents en format électronique se trouvent sur

■ [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite)

Union suisse des paysannes et des femmes rurales

■ [www.paysannes.ch/fr](http://www.paysannes.ch/fr)

Office fédéral de l'agriculture

■ [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)

Fondation Sommet Mondial des Femmes

■ [www.woman.ch](http://www.woman.ch)

Banque Mondiale

■ [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

■ [www.ifad.org](http://www.ifad.org)

## LITTÉRATURE

*Femmes de fermes: chroniques de la vie des femmes d'hier à aujourd'hui*, Marie-Anne Dalem, Presses du Belvédère, 2008

*Rur(é)alitÉS: des femmes en campagne*, Corinne Provost, Émulsion, 2006

*Marie des collines*, Jean-Michel Quinodoz, Slatkine, 2005

*Un aller simple pour le Québec: l'exceptionnel destin d'une paysanne romande*, Monique Pieri, Favre, 2005

*Le courage de la terre: 1950-2000, une paysanne raconte*, Louison Dutoit, Éditions d'en bas, 2003

## AUDIOVISUEL

*Cœur animal*, film de fiction en DVD, Séverine Cornamusaz, 2009

*L'égalité est dans le pré: des femmes et des hommes en milieu rural*, CD-Rom, Educagri, 2008

*Bienvenue chez Carmen*, série Visages d'Europe, ARTE, 2006 (reportage du 14 septembre 2007)

*Je vous trouve très beau*, film de fiction en DVD, Isabelle Mergault, 2005

*Le jardin de Lalia: des microcrédits pour les femmes maliennes*, film documentaire en DVD, Carole Roussopoulos et Anne Zen-Ruffinen, Idées'Elles, 2004